



François CHEVREUX
Commissaire aux Comptes

1, rue Ambroise Paré
CS 10033
22360 LANGUEUX
tél : 02 96 61 13 14

www.cogep.fr
fchevreur@cogep.fr

INSULA

Siège social : Port-Guen 56360 LE PALAIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

Cabinet COGEP AUDIT

Siège social : 2658 Route d'Orléans, 18230 SAINT DOULCHARD

Membre de la Compagnie Régionale de **BOURGES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

Aux administrateurs du fonds de dotation INSULA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation INSULA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

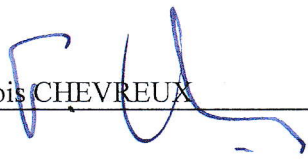
l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT DOULCHARD, le 09/05/2019

Le commissaire aux comptes

COGEP AUDIT



François CHEVREUX

Bilan Actif

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

		31/12/2018				N-1		
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net			
État exprimé en euros								
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles							
	Frais d'établissement	AB		AC				
	Frais de recherche et de développement	AD		AE				
	Concessions brevets droits similaires	AF		AG				
	Fonds commercial	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes	AL		AM				
	Immobilisations Corporelles							
	Terrains	AN	135 000,00	AO		135 000,00	135 000,00	
	Constructions	AP	15 000,00	AQ	6 083,00	8 917,00	9 917,00	
	Installations techniques,mat et outillage indus.	AR	15 000,00	AS	8 000,00	7 000,00	9 000,00	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU				
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Immobilisations Financières							
	Participations évaluées selon mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD	15,00	BE		15,00	15,00	
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières	BH		BI				
	TOTAL (II)		BJ	165 015,00	BK	14 083,00	150 932,00	153 932,00
	ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours						
Matières premières, approvisionnements		BL		BM				
En-cours de production de biens		BN		BO				
En-cours de production de services		BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
Marchandises		BT		BU				
Avances et Acomptes versés sur commandes		BV		BW				
Créances								
Créances clients et comptes rattachés		BX	8 500,00	BY		8 500,00	8 450,00	
Autres créances		BZ		CA				
Capital souscrit appelé, non versé		CB		CC				
Valeurs mobilières de placement		CD		CE				
Disponibilités		CF	12 409,32	CG		12 409,32	7 886,04	
Charges constatées d'avance	CH		CI					
TOTAL (III)		CJ	20 909,32	CK	0,00	20 909,32	16 336,04	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL						
	Primes et remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif (VI)	CN						
TOTAL ACTIF		CO	185 924,32	1A	14 083,00	171 841,32	170 268,04	

Bilan Passif

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

État exprimé en euros

		31/12/2018	N-1
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB	165 000,00
	Écart de réévaluation	DC	
	RÉSERVES		
	Réserve légale	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées	DF	
	Autres réserves	DG	
	Report à nouveau	DH	2 268,04
	Résultat de l'exercice	DI	2 060,78
Autres Fonds Propres	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées	DK	
Provisions	Total des capitaux propres	DL	169 328,82
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
Provisions	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
Provisions	Total des provisions	DR	0,00
Provisions	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	DU	
	Emprunts et dettes financières divers	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 512,50
	Dettes fiscales et sociales	DY	
Provisions	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Provisions	Produits constatés d'avance	EB	
Provisions	Total des dettes	EC	2 512,50
Provisions	Écarts de conversion passif	ED	
TOTAL PASSIF		EE	171 841,32
			170 268,04

Compte de résultat 1/2

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat exprimé en euros						31/12/2018	N-1
		France		Exportation			
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
	Production vendue (Biens)	FD		FE		FF	
	Production vendue (Services et Travaux)	FG	8 500,00	FH		FI	8 500,00
	Montant net du chiffre d'affaires	FJ	8 500,00	FK		FL	8 500,00
	Production stockée					FM	
	Production immobilisée					FN	
	Subvention d'exploitation					FO	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges					FP	
	Autres produits					FQ	0,25
	Total des produits d'exploitation					FR	8 500,25
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					FS	
	Variation de stock					FT	
	Achats de matières et autres approvisionnements					FU	
	Variation de stock					FV	
	Autres achats et charges externes					FW	3 060,60
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	988,00
	Salaires et traitements					FY	
	Charges sociales du personnel					FZ	
	Dotations aux amortissements					GA	3 000,00
	Dotations aux provisions :						
	- sur immobilisations					GB	
	- sur actif circulant					GC	
	- pour risques et charges					GD	
	Autres charges					GE	
	Total des charges d'exploitation					GF	7 048,60
RESULTAT D'EXPLOITATION						GG	1 451,40
							872,85

Compte de résultat 2/2

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat exprimé en euros		31/12/2018		N-1
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 451,40		872,85
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré	GI		
Produits financiers	De participations	GJ		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	GK		
	Autres intérêts et produits assimilés	GL	9,38	
	Reprises sur provisions et transfert de charges	GM		
	Différences positives de change	GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
Total des produits financiers		GP	9,38	0,00
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions	GQ		
	Intérêts et charges assimilées	GR		
	Différences négatives de change	GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT		
Total des charges financières		GU	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER		GV	9,38	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		GW	1 460,78	872,85
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	HA	600,00	
	Sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels	HD	600,00	0,00
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	HE		1,25
	Sur opérations en capital	HF		
	Dotations aux amortissements et aux provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles	HH	0,00	1,25
RESULTAT EXCEPTIONNEL		HI	600,00	-1,25
PARTICIPATION DES SALARIES		HJ		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		HK		
TOTAL DES PRODUITS		HL	9 109,38	8 500,25
TOTAL DES CHARGES		HM	7 048,60	7 628,65
RESULTAT DE L'EXERCICE		HN	2 060,78	871,60